

RE
UN
ION



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17
Absents excusés : 2
Date de la convocation : 24/10/2019
Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2019
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PRESENTS : Monique DAVID, Sandrine MEGES, Jean-Daniel MARTY, Stéphane KOWALSKI, Célyne LERIVEREND, Emmanuelle LETHIER, Marielle VARGAS, Viviane FOURTET-ARMENGAUD, Brigitte COUSIN, Bruno CARNAROLI, Thierry DAVID, Régine ANTIC, Christophe LELONG
PROCURATION : Nadine BARRIERE à Emmanuelle LETHIER, Michel CHALIE à Monique DAVID, André REDON à Célyne LERIVEREND, Joël MARQUE à Brigitte COUSIN
ABSENTS EXCUSES : Stéphane CARILLO, Guilhem PEYRE -
SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry DAVID

6 - INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR.

Le Conseil Municipal

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-27 et R.421-29

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir sur l'ensemble de la commune

Décide :

Article 1^{er} : les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir.

Article 2 : sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne en vue de l'exercice du contrôle de légalité.

Fait à Lacroix-Falgarde, le 12 novembre 2019
Pour Le Maire,

L'Adjointe au Maire